



Commission de Surveillance  
du Secteur Financier

## Circulaire CSSF 20/760

ABROGATION DU RAPPORT  
AD HOC À ÉMETTRE PAR LE  
RÉVISEUR D'ENTREPRISES  
AGRÉÉ POUR LA  
RÉCONCILIATION ENTRE LES  
COMPTES PUBLIÉS  
EN LUX GAAP OU LUX  
GAAP AVEC « OPTIONS  
IAS » ET LA VERSION  
DÉFINITIVE DU FINREP

## Circulaire CSSF 20/760

**Concerne** : Abrogation du rapport ad hoc à émettre par le réviseur d'entreprises agréé pour la réconciliation entre les comptes publiés en LUX GAAP ou LUX GAAP avec « options IAS » et la version définitive du FINREP

Luxembourg, le 8 décembre 2020

**À tous les établissements de  
crédit de droit luxembourgeois**

Mesdames, Messieurs,

1. La présente circulaire a pour objet d'informer que la CSSF a décidé d'abroger le rapport ad hoc par lequel le réviseur d'entreprises agréé décrit et apprécie la réconciliation entre les comptes publiés en LUX GAAP ou LUX GAAP avec « options IAS » et la version définitive du reporting FINREP en IAS/IFRS.

À partir de l'exercice se clôturant au 31 décembre 2020, les établissements publiant leurs comptes en LUX GAAP ou LUX GAAP avec « options IAS » continuent de soumettre une réconciliation entre les comptes annuels et le reporting FINREP incluant des informations chiffrées et narratives, sans que cette réconciliation soit appréciée par leur réviseur d'entreprises agréé.

2. La présente circulaire modifie la circulaire CSSF 08/340 relative à la publication légale des comptes en supprimant la disposition suivante formulée à l'alinéa 5 du sous-chapitre II.1 (page 14/22):

« La réconciliation devra être décrite et appréciée par le contrôleur légal des comptes dans un rapport ad hoc à remettre à la CSSF ensemble avec les documents destinés à la publication légale des comptes. »

Veillez recevoir, Mesdames, Messieurs, l'assurance de nos sentiments très distingués.

**Claude WAMPACH**  
Directeur

**Marco ZWICK**  
Directeur

**Jean-Pierre FABER**  
Directeur

**Françoise KAUTHEN**  
Directeur

**Claude MARX**  
Directeur général



**Commission de Surveillance du Secteur Financier**

283, route d'Arlon

L-2991 Luxembourg (+352) 26 25 1-1

[direction@cssf.lu](mailto:direction@cssf.lu)

[www.cssf.lu](http://www.cssf.lu)